

La suppression de filières techniques inquiète

La décision du Conseil d'Etat neuchâtelois de supprimer quatre filières techniques au Cifom-CPLN préoccupe les enseignants. L'offre de places d'apprentissage serait insuffisante pour compenser cette disparition.

PAR VIRGINIE.GIROUD@ARCINFO.CH

«**N**ous ne sommes pas opposés aux formations duales, mais nous constatons que l'offre de places d'apprentissage dans les domaines techniques est largement insuffisante pour compenser la suppression des quatre filières condamnées.»

Les enseignants du Cifom et du CPLN sont inquiets pour l'avenir des jeunes neuchâtelois qui souhaitent suivre une formation postobligatoire dans le domaine technique. Ils dénoncent la décision du Conseil d'Etat de supprimer, dès la rentrée d'août 2019, quatre filières techniques d'apprentissage en école à plein temps, à savoir celles de dessinateur-constructeur industriel, de dessinateur en construction microtechnique, de polymécanicien et d'électronicien.

«Un climat délétère»

Une cinquantaine de jeunes obtiennent chaque année leur CFC dans l'une de ces quatre filières condamnées. Huit postes d'enseignants à plein temps seront supprimés d'ici 2022, probablement au Locle, sans compter les départs à la retraite et les contrats non renouvelés.

«Pendant quatre ans, nous travaillerons dans un climat délétère, en nous demandant qui sera le prochain sur la liste», témoigne un enseignant du pôle technique du Cifom-CPLN (le Centre interrégional de formation des montagnes neuchâteloises et le Centre professionnel du Littoral neuchâtelois).

L'enseignant cherche pourtant régulièrement des places de stage en entreprise pour compléter la formation de ses élèves: «C'est pratiquement mission impossible! Malgré les incitations financières proposées par l'Etat, beaucoup d'entreprises ne souhaitent pas s'impliquer dans la formation des jeunes.»

«Les élèves trouvent du travail rapidement»

Ces firmes n'hésitent pourtant pas à engager à tour de bras les diplômés au sortir de l'école: «Contrairement à ce que prétend le Conseil d'Etat, je peux vous assurer que tous mes élèves trouvent du travail rapidement.»

Les professeurs du pôle technique estiment qu'il faudra créer chaque année environ 80 nouvelles places d'apprentissage pour compenser la suppression des filières condamnées: «Il sera difficile d'at-



Une cinquantaine de jeunes obtiennent chaque année leur CFC dans l'une des quatre filières techniques condamnées. Ici les couloirs du Cifom, au Locle. DAVID MARCHON

teindre cet objectif. Le risque est de se retrouver avec un manque de débouchés pour les jeunes qui sortent de l'école obligatoire.»



L'offre de places d'apprentissage dans les domaines techniques est largement insuffisante pour compenser la suppression des quatre filières condamnées.

UN ENSEIGNANT

Selon les enseignants et le Syndicat du service public (SSP), «les jeunes qui ne trouveront pas de place d'apprentissage dans notre canton seront contraints de faire des choix professionnels par défaut ou d'aller étudier dans d'autres cantons», regrette Claude Grimm, secrétaire syndicale. Elle craint que les moins chanceux se retrouvent sans solution.

«Au dernier salon Capacité des métiers, en octobre, plusieurs écoliers se renseignaient sur une des filières supprimées», témoigne un enseignant. «J'ai dû leur expliquer qu'ils devront désormais trouver une place en entreprise, ou aller se former à Saint-Imier.»

Crainte pour les formations supérieures

La disparition des quatre filières d'apprentissage pourrait réduire le nombre d'étudiants dans les écoles supérieures (ES) du canton et à la Haute Ecole Arc. «Les porteurs de titres des écoles à

plein temps sont nettement plus enclins que les autres apprentis à poursuivre leur formation», explique un enseignant. «Aujourd'hui, nos anciens élèves du pôle technique Cifom-CPLN constituent 65% des effectifs des écoles supérieures neuchâteloises.» Il craint que l'offre de forma-

tion cantonale diminue encore, «l'Etat ayant décidé de doubler les frais d'écologie des écoles supérieures à plein temps».

Face à cette situation, le SSP demande que l'Etat trouve «des solutions alternatives» à la suppression de ces quatre filières à plein temps.

«Oui, c'est un pari sur l'avenir»

Risqué, le pari du Conseil d'Etat neuchâtelois de miser sur la création de places d'apprentissage dans les domaines techniques? «Oui, c'est un pari sur l'avenir», reconnaît Laurent Feuz, chef du Service des formations post-obligatoires et de l'orientation. «Mais nous avons travaillé avec les associations professionnelles et tenu compte de leurs avis dans le choix des filières à dualiser.»

L'Etat a opté pour la fermeture de filières «n'offrant pas suffisamment de débouchés en termes d'emplois» ou dont le contingent «pourrait être transféré vers des formations pour des métiers proches, davantage en adéquation avec les besoins du marché».

Laurent Feuz estime par exemple que les jeunes intéressés par le dessin technique pourraient intégrer la filière de micromé-

canicien, qui répond mieux aux demandes des entreprises.

Record de contrats d'apprentissage

Il rappelle que l'Etat a choisi de maintenir d'autres formations en école à plein temps, comme celles d'informaticien, d'automaticien ou d'horloger, même si elles existent aussi en dual. «L'objectif est de coller aux besoins de l'économie ou aux enjeux du numérique.» Laurent Feuz se dit confiant. Lors de la rentrée scolaire 2018, un nombre record de contrats d'apprentissage avaient été signés dans le canton: 1659, soit 35% de plus qu'il y a dix ans. «En juin 2018, 238 places d'apprentissage avaient été mises au concours dans le domaine technique. 193 étaient repourvues alors qu'il en restait... 45 de disponibles.»

Une riche palette d'offres de formations

«Oui, des places d'apprentissage sont créées», réagit la syndicaliste Claude Grimm. «Mais pas forcément dans les domaines des filières condamnées!» Patrick Rebstein, directeur général du Cifom, estime que la création de 40 à 50 places d'apprentissage par année suffirait à compenser la disparition des quatre filières techniques.

Il est convaincu que le programme d'incitation à la création de places d'apprentissage poussera certaines entreprises à s'engager dans la formation des jeunes. «Et pour les apprentis qui ne trouveraient pas de place dans les domaines concernés, la palette d'offres de formations pour des professions voisines restera importante dans le canton.»